Terrorisme : Un programme de protection pour les témoins examiné à l’Assemblée

01/03/2016 à 21h37



Après les attentats en France l’année dernière, l’Assemblée nationale veut réformer le statut de témoin protégé. Changement de nom, d’adresse et protection policière, les personnes qui accepteront de témoigner pour dénoncer des terroristes pourront obtenir plus de droits. Néanmoins, pour bénéficier de ces mesures, il faudra remplir certains critères.